



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2015**

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, Michel JOYAUX, Andrée ZUPPETTI, Bernard BERTHOLON, Eric CARRA, Christiane JUGNET, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

Absents excusés : François ISOREZ – Frank GREGOIRE – Sylvianne MARDUEL.

Absents non excusés :

Désignation d'un secrétaire de séance : Andrée ZUPPETTI

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2015
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.
- Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée
- Délibération pour nomination des nouveaux noms de rues des hameaux.
- Autorisation de signature de la convention d'assistance pour la dénomination et numérotation des habitations des hameaux.
- Demande de subvention auprès de la COPAMO pour création logements sociaux locatifs.
- Décisions modificatives
- Compte rendu des commissions et réunions diverses.
- Questions diverses

Compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2015 : approuvé à l'unanimité. Petite remarque de Michel JOYAUX concernant les 2 derniers procès-verbaux à rectifier.

1) Rapport annuel de l'exercice 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable compétence du Syndicat intercommunal des eaux des monts du lyonnais et de la basse vallée du Gier.

Le rapport a été présenté au Conseil Municipal par Jean-Paul THORAL, délégué titulaire du Syndicat intercommunal des eaux des monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier. Il est consultable en mairie et sur le site de la commune.

2) Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée.

Vu la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu la délibération n°140/08 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2008 portant création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH devenue CIA),
Considérant que la Commune de Rontalon s'est saisie de l'Ad'ap pour rendre accessible son patrimoine à tout type de handicap dans des délais raisonnables et réalisables, tout en prenant en compte les évolutions prévues impactant le patrimoine,



Considérant que pour réaliser cet Ad'Ap, la totalité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) dont la Commune de Rontalon est propriétaire a fait l'objet de diagnostics par deux stagiaires en économie de la construction de la Communauté de Communes du Pays Mornantais. Monsieur Jean-Yves BOUCHUT présente à l'assemblée l'agenda d'accessibilité programmée pour la commune de Rontalon. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (3 ans) et de respecter les règles d'accessibilité.

Cet agenda comportera un descriptif des bâtiments, les demandes de dérogation, la phasage annuel des travaux et leurs financements.

Cet agenda sera déposé en Préfecture du Rhône avant le 27 septembre 2015.

Le conseil municipal DECIDE :

- d'approuver l'agenda d'accessibilité programmée tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération,
- de prévoir chaque année au budget primitif les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document, accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

3) Délibération et autorisation de signature de la convention d'assistance pour la dénomination des habitations des hameaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Jean-Paul THORAL Adjoint, qui explique qu'il a contacté la Poste pour effectuer une aide à la dénomination exhaustive des voies ouvertes à la circulation publique, hameaux et habitations en zone rurale et une prestation de numérotation initiale de tous les accès donnant sur une voie et tout bâtiment situé sur une voie.

Une convention d'assistance a été établie pour la dénomination et la numérotation des voies, hameaux et habitations.

La prestation est estimée à 819 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par douze voix pour, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention d'assistance avec la Poste. Les honoraires seront prélevés sur le compte 6226 en dépenses de fonctionnement.

4) Délibération pour nomination des nouveaux noms de rue des hameaux

Le conseil municipal décide de nommer les noms des rues et des chemins comme suit :

Chemin des Assiers	Chemin du Petit Surgeon
Chemin de Favariou	Chemin des Ravières
Chemin du Rieu	Chemin des Hautes Ravières
Route du Bezin	Chemin de Fondoy
Chemin de la Fond	Chemin des Gouttes
Chemin de la Pernière	Chemin du Roman
Chemin de Tiremanteau	Chemin du Rantonnet
Pont de Croix-Forest	Route de la Tuilière
Chemin du Rieu	Route du Marjon
Chemin du Niguet	Chemin de Montchard
Chemin de la Panoncelière	
Chemin de la Panoncelière ouest	



5) **Demande de subvention auprès de la COPAMO pour la création de logements sociaux locatifs dans le bâtiment de l'ancienne poste.**

Le conseil municipal sollicite la COPAMO pour une subvention destinée au financement de la création de logements sociaux locatifs.

Monsieur le Maire fait le point sur le Plan local d'urbanisme suite aux remarques reçues des personnes associées, des demandes rédigées sur le registre d'enquête et du rapport d'analyse du commissaire enquêteur lors de la réunion du 17 septembre 2015.

6) **Compte rendu des commissions informations diverses**

Commission scolaire

Pascale PIECHON informe :

- de la répartition du nombre des élèves (141) dans les classes.
- de la nomination de Monsieur Hervé BACONNIN en tant que directeur d'école.
- que le projet éducatif territorial a été validé, la demande de subvention a été faite.

Deux copieurs ont été achetés un couleur et un noir et blanc. Un nouveau logiciel pour la gestion du restaurant scolaire, temps d'activités périscolaires et garderie.

Les parents ont fait des compliments sur le nouveau préau de la cour de l'école.

Claire MURIGNEUX a remplacé Justine PIECHON pour la surveillance pendant les services de la cantine.

Pascale PIECHON informe qu'il n'y aura pas de hausse de prix du repas fourni par le restaurant de MORNANT ;

Conseil municipal d'enfants :

Prochaine réunion vendredi 25 septembre 2015 à 17 heures. Franck GREGOIRE a rencontré une entreprise pour établir des plans et un devis afin d'évaluer le coût du projet skate-park.

Commission voirie

Valérie SALIGNAT informe d'une réunion qui a eu lieu le 8 septembre.

A l'ordre du jour :

- L'aménagement de la Tuilière
- Démonstration de matériel par la société PICARD un désherbeur et une balayeuse
- Commande groupée avec la commune d'ORLIENAS

Elle informe également de la convention avec Mme CHOUQUER et Monsieur GOURDOL pour le réseau d'irrigation.

D'une remarque des chasseurs qui ne sont pas content de la réfection de la chaussée réalisée par MGB.

Prévoir un contrôle par la SOGEDO pour constater le problème de l'assainissement autonome de la salaison FANTON.

Chemin du Combet à terminer, un devis sera demandé à MGB pour étendre du béton.

Commission communication

Christèle CROZIER informe de l'inauguration de la scène au jardin public le 02 octobre 2015 à 18 h 30 sur le site avec concert jusqu'à 19 heures et ensuite discours et pot à la salle des fêtes.

Inauguration de la mise en réseau des bibliothèques de la COPAMO le 10 octobre à la bibliothèque de RONTALON.

Invitation des élus pour les universités d'automne.

La COPAMO a décidé de déterminer un projet de territoire.

Commission Bâtiments

Jean Yves BOUCHUT reprend le dossier d'accessibilité aux personnes qui ont un handicap pour mettre en conformité avec la loi tous les bâtiments communaux. Problème à la cuisine de la salle des fêtes et constat que les tables sont très abimées.

Il demande qui veut participer au voyage le 15 octobre 2015 sur l'étude de l'énergie éolienne dans la Loire et l'Ardèche organisé par HESPUL.



Bernard BERTHOLON informe de la dernière réunion du comité d'animation dont 3 personnes étaient présentes.

Il a été décidé de dissoudre l'association. Le fond de caisse sera versé au Centre Communale d'Action Sociale.

Michel JOYAUX pose la question pour l'arrêt des cloches de l'église.

Une enquête sera réalisée pour connaître le sentiment des riverains du centre bourg avant de prendre une décision. Elle sera effectuée courant octobre par Michel JOYAUX et Bernard BERTHOLON.

Monsieur FENECH, député de la circonscription demande de participer à un prochain conseil municipal.

A la suite de l'inauguration du centre aquatique des Bassins de l'Aqueduc le vendredi 25 septembre, des invitations aux élus sont proposées pour participer à un match de water-polo le 26 septembre et aux différents cours d'aquagym.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un bandeau noir en solidarité avec toutes les communes de France contre la baisse des dotations de l'état.

La séance est levée à 23 heures 30.